Organisation Hydrographique Internationale | OHI | International Hydrographic Organization

**Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-9**

**LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL**
**04/2025**
**18 juillet 2025**

**DISPOSITIONS PRATIQUES POUR LA 9EME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI**

Références :

A. LC de l'OHI 01/2025 du 25 avril – *Annonce de la neuvième réunion du Conseil de l'OHI et ordre du jour provisoire,*
B. Règles de procédure du Conseil de l'OHI,
*C.* Résolution de l'OHI 8/1967 telle qu'amendée – *Procédure d'examen des propositions présentées par les Etats membres à l'Assemblée ou au Conseil,*
D. Résolution de l'OHI 28/2025 du 8 juillet 2025 – *Approbation de la résolution de l'OHI – Maximiser la participation active aux événements de l'OHI.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Cette lettre circulaire du Conseil fournit une mise à jour sur le calendrier actuel de la 9ème réunion du Conseil de l'OHI (telle qu'annoncée dans la référence A) ainsi que certaines dispositions pratiques.

2. Tous les rapports et propositions soumis au Secrétariat de l'OHI conformément à la référence B (cf. règle 7) ont été publiés dans la section C-9 du portail de l'OHI.

3. Les Etats membres sont maintenant invités, conformément à la référence C, à transmettre leurs commentaires sur les propositions au Secrétariat à l'adresse cl-lc@iho.int dès que possible, au moins dix semaines avant le C-9.

4. Conformément à la référence B (règle 7), les documents d'appui seront fournis aux Etats membres « *au moins deux mois avant le jour de l'ouverture de la réunion* » (**le 15 août 2025**). Les documents d'appui comprendront :
    - un *Livre rouge* contenant toutes les propositions ainsi que les commentaires ultérieurs formulés par d'autres Etats membres et par le Secrétaire général, le cas échéant ;
    - un ordre du jour et un calendrier provisoires révisés


4b, quai Antoine 1er
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPAUTE DE MONACO
Tel. : +377 93 10 81 00
Mail : info@iho.int
Web : www.iho.int

5. En application de la nouvelle résolution de l'OHI (cf. référence D), le Secrétariat de l'OHI proposera une option de streaming passif pour le C-9, afin de permettre aux représentants des Etats membres de l'OHI qui ne peuvent pas assister en présentiel à la réunion de suivre le déroulement de celle-ci sans pouvoir intervenir. Cette facilité est principalement destinée :
   - aux Etats membres de l'OHI qui ne siègent pas au Conseil, et
   - aux **membres du Conseil** qui sont physiquement présents à Monaco mais qui souhaitent permettre à certains de leurs conseillers de suivre certaines sessions à distance.

6. La capacité de la salle de conférence du Secrétariat de l'OHI étant limitée (80 places), les participants sont priés de s'inscrire dès que possible. La priorité pour la participation en présentiel sera donnée aux délégations des membres du Conseil (maximum deux délégués + (le cas échéant) un interprète et/ou un rapporteur). Les autres participants en présentiel seront acceptés selon le principe du *premier arrivé, premier inscrit*.

7. Les modalités d'accès à ce streaming passif sont les suivantes :
   - Les représentants désireux de participer en mode passif à distance sont invités à s'inscrire à la session C-9 via le Portail de l'OHI, en sélectionnant l'option « VTC ». Pour information, la période d'inscription restera ouverte **jusqu'au 15 septembre 2025**.
   - Le lien de connexion vers la salle virtuelle sera transmis en temps utile aux participants inscrits en VTC. La salle virtuelle de la session C-9 sera accessible à partir du **lundi 13 octobre à 11h00 UTC** afin de permettre aux participants de tester leur configuration VTC.
   - Veuillez noter que le calendrier de la session C-9 — en cours d'élaboration — constituera un cadre général. Bien que des créneaux horaires indicatifs soient attribués à chaque point de l'ordre du jour, le déroulement effectif dépendra du rythme et de la dynamique des discussions. Il ne sera donc pas possible de garantir une programmation horaire précise.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Mathias JONAS
Secrétaire général

**Diffusion :**

- Présidente/Vice-président du Conseil, Membres du Conseil de l'OHI, Etats membres de l'OHI
- Comités de l'OHI (président/secrétaire) : HSSC, IRCC, RENC (IC-ENC, PRIMAR, EA-RECC)